

Département de Loire-Atlantique



3 Place de la Perretterie
44 850 LIGNÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS**

Année 2023

Décision du 21 juin 2023

**N°06.2023-01 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL
PEDAGOGIQUE**

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2022-24 du 29 juin 2022 modifiant la délibération 2020-27T23 du 24 juin 2020 relative aux délégations consenties par le comité syndical à la Présidente,

La présidente du SIVOM du secteur de Ligné,

DECIDE

ARTICLE 1 – de mettre à la disposition de l'association PEP'S AM, pour une durée d'un an, le matériel pédagogique du relais Petite Enfance pour ses ateliers d'éveil des mardis matin (hors vacances scolaires).

ARTICLE 2 – de signer en conséquence la convention de mise à disposition de matériel pédagogique.

ARTICLE 3 – dit que la convention prendra effet à la date de sa signature et pour une durée d'un an.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au comité syndical lors de la prochaine séance
Dit que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique
Dit que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière,

La Présidente,
Anne-Marie CORDIER
SIVOM du Secteur de Ligné
3 Place de la Perretterie
44850 LIGNÉ
Tél : 02 51 12 20 04
sivomligne@orange.fr

Pour extrait conforme et certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :